



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## ATTESTATION DE NON-CURSUS

Culture-ActionS

Attestation de non-prise en compte d'un projet étudiant dans le cadre de la formation pédagogique (études supérieures, cursus universitaire). Document à faire remplir par l'Administration de votre établissement d'Enseignement Supérieur ou par la directrice / le Directeur de votre formation initiale. Des Établissements possèdent leur propre modèle d'attestation de non-cursus, vous pouvez le fournir à la place du modèle mis à disposition par le Crous de Paris.

Je soussigné(e), M. MME Christine NEAU-LEDUC, Présidente,

Au nom de l'Établissement / Directrice ou Directeur de la composante Université Paris 1

Panthéon - Sorbonne

certifie que le projet intitulé Formation et Accompagnement Syndical pour les Etudiants : lutte contre la précarité et la discrimination (mai 24)  
porté par Reyan Harigini - Jaafra

étudiant.e(s) en licence en droit

n'est pas un projet pédagogique inclus dans la formation (stage, projet tutoré, ...) et qu'il ne donne lieu à aucune prise en compte (notée ou non) dans la validation du cursus de tous les étudiant.e.s souhaitant l'organiser.

A Paris

Le 17 mai 2024

Signature + cachet de l'établissement

  
